



## FORMATION

### « Les Enquêtes de Voirie »

Le 24 mai 2022 de 9h à 16h30

### Programme de la journée

- 8h45 Accueil café
- 9h Propos introductifs de la présidente de la CCEAG  
La journée sera coanimée par Christian FALLIERO Technicien voirie et CE et Philippe LAFITTE Géomètre et CE.
- 9h15 Rappel sur la législation en vigueur et sur les procédures y compris la loi 3DS du 21.02.22.
- 10h10 Les fondamentaux : terminologie administrative et technique en matière de voirie.
- 11h *Pause*
- 11h15 Quelles sont les situations que peuvent rencontrer les CE qui sont contactés pour une enquête voirie ?
- 11h45 La composition des dossiers (aliénation chemins ruraux).
- 12h30 *Repas*
- 14h La composition des dossiers (classements dans la voirie communale et transfert d'office).
- 14h20 Conseils aux CE lors du déroulement des enquêtes de voirie.
- 14h45 Chemin rural ? Voie communale...ou autre ?
- 15h15 Aliénation d'un chemin rural. Que faut-il observer ?
- 15h50 *Pause*
- 16h Classement dans la voirie communale. Que faut-il observer ?
- 16h20 Les communes suivent-elles les avis des CE ?
- 16h25 Conclusion et actualités

Pour cette formation, nous vous invitons à vous munir du Guide « Les enquêtes de voirie » de

la CNCE ou de l'acquérir : <https://www.cnce.fr/consulter-document/5826>

*Le thème de cette formation est issu de la convention signée avec la DREAL Nouvelle Aquitaine.*

**Lieu de la formation :**

La formation se tiendra dans la salle Félix Arnaudin - Rue Abbé Bordes à 40990 St Paul lès Dax.

**Modalités d'accueil et de restauration :**

Le repas se tiendra dans le restaurant La Pergola place du marché à st Paul les Dax.

Tout repas réservé devra être payé. Un chèque de 22€ devra être établi à l'ordre de la CCEAG et remis lors de l'accueil. La date limite de l'inscription pour la formation et le repas est le 16 mai 2022.

Les éventuelles nouvelles règles sanitaires applicables seront de rigueur.